



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 72

| | |
|------------|----|
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

OBJET : Versement d'une subvention d'équilibre du budget « principal » vers le budget « transport scolaire »

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Lucia MARTA, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Sonia MEYRE, Corine SEGUIN, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Vanessa LABORIE-SALESSE..... pouvoir à Christine GARRIDO
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Philippe PAQUIS
Olivier MOURELON pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI pouvoir à Elise MOURA

Absents (3) : Guillaume BOUSBIB, Ingrid CONNESSON, Pierre HARROUARD

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Marie-José LOPES NIEBORG

RAPPORTEUR : David FAURE

Par délibération du 20 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'affectation des résultats 2022 du budget annexe des transports scolaires.

Par délibération du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a modifié l'affectation initiale du résultat 2022 constaté, en affectant l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté à 152 830,23 €.

Toutefois, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau bus et de la non contractualisation de l'emprunt prévu dans le plan de financement, le résultat final de la section d'investissement 2022 est déficitaire pour 37 257,74 €.

Aussi, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Commune au Budget des Transports Scolaires, à hauteur de 38 000 €, telle que prévue aux Budgets Supplémentaires 2023 concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Commune au budget annexe des Transports Scolaires, dont le montant est fixé à 38 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

La secrétaire de séance,



Marie-José LOPES NIEBORG




La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La Maire,



Sophie BRANA